

Lorsque nous observons le rôle que joue le crédit agricole dans la collectivité rurale, il ne nous faut pas perdre de vue ce qui arrive à bien des petites collectivités agricoles un peu partout au Canada, qui, à l'heure actuelle, sont aux prises avec une situation très grave. Lors de mes déplacements dans diverses régions du pays, ces dernières années, certaines des tendances que j'ai constatées m'ont beaucoup inquiété. J'ai assisté non seulement à la détérioration de certaines petites collectivités qui fournissent des services précieux à l'industrie agricole et aux agriculteurs, mais aussi à la désintégration fortuite de certaines de ces collectivités, mettant en cause le secteur agricole comme celui des petites villes. Cela est très troublant. Cette situation n'est pas le résultat de planification rationnelle ou de décisions logiques élaborées au sein de n'importe quelle structure que nous établissons. Cela se produit par une sorte de processus que l'on a du mal à imaginer et auquel il est difficile de s'attaquer. Cela se produit sans qu'il y ait aucune sorte de planification élaborée pour nos communautés rurales. C'est un sujet de vive préoccupation pour bon nombre d'entre nous.

Il est inévitable qu'un phénomène de rationalisation se produise dans bon nombre de nos communautés rurales. Il y aura sans aucun doute des changements dans le transport, les services publics, l'économie et autres facteurs qui sont inévitables lorsqu'on ouvre des entreprises et que l'on offre des services. Cela entraîne des conséquences pour les agriculteurs et les petites communautés. Cependant, les changements se produisent sans que l'on pense d'aucune façon à élaborer une autre structure et un nouveau cadre qui nous permettrait d'assurer un niveau de service approprié à la communauté agricole.

Si nous ne faisons pas notre possible pour offrir les services appropriés aux agriculteurs, il sera beaucoup plus difficile à ces derniers d'exploiter à long terme une entreprise agricole viable, efficace et économique. Il importe de ne pas oublier cet élément en étudiant ce projet de loi et d'autres aspects des programmes gouvernementaux. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent jouer un rôle primordial en vue d'assurer la survie de la communauté rurale au Canada, une communauté saine et forte qui contribue de façon significative à l'ensemble de l'économie canadienne. Si notre économie et notre société rurales ne sont pas florissantes, cela va s'avérer très dangereux pour le Canada sur le plan social ou économique.

• (1510)

Le Canada rural a joué de tout temps, et continue à jouer, un rôle essentiel dans l'économie canadienne. Chaque fois que l'économie a accusé une baisse, elle était due, dans une large mesure, à des conditions difficiles dans le secteur rural. Il ne faut jamais perdre cela de vue. Je constate, dans bien des régions du pays, une destruction de la société rurale. Le Canada rural est en voie de destruction à cause de l'absence de programmes efficaces destinés à assurer à ceux qui le composent un niveau de vie et un revenu proportionnés à ceux dont jouissent les autres secteurs de la vie nationale. On ne crée pas la structure de planification qui permettrait au secteur rural de continuer à jouer un rôle énergétique et vigoureux dans la société. Il serait dangereux de laisser se poursuivre le processus actuel de détérioration. Tout gouvernement qui laisserait cela se produire se rendrait coupable; pourtant, nos vis-à-vis n'ont vraiment pas fait grand-chose en vue d'assurer le maintien d'une robuste société rurale.

Un élément d'une politique possible consisterait à faire en sorte que les jeunes gens puissent se lancer dans l'agriculture ou demeurer dans les petites communautés qui servent l'industrie agricole. Dans différents secteurs on a consacré beaucoup d'attention à ce sujet. On a bien admis ce principe en théorie et on a fait certains gestes symboliques, mais ce qu'on a fait jusqu'à présent a été inefficace, et la preuve en est l'exode continu et croissant des jeunes des communautés rurales. A l'heure actuelle, ces communautés sont composées pour la plus grande partie de personnes âgées sur le point de prendre leur retraite. Ceux qui désirent se consacrer à l'agriculture, qui désirent rester dans les petites communautés, trouvent qu'il est impossible de le faire étant donné le capital d'investissement nécessaire pour s'établir. Dans la plupart des cas, ils s'en vont dans les grands centres urbains où ils peuvent souvent trouver un emploi sans avoir à fournir un effort comparable en investissements et en travail.

De nombreux agriculteurs se trouvent dans l'engrenage, et passent toute leur vie à payer leurs dettes foncières. Les députés connaissent bien le proverbe qui dit que beaucoup d'agriculteurs qui ont vécu dans la pauvreté sont morts riches. Et c'est bien ce qui arrive souvent; la seule manière pour l'agriculteur d'édifier une entreprise rentable a été d'encourir des dettes et de se priver lui-même et sa famille de beaucoup des choses qui auraient dû leur appartenir s'ils avaient pu avoir un niveau de vie comparable à celui des autres couches de notre société. Dans certains cas, lorsque l'heure de la retraite vient à sonner, leur situation n'est pas si mauvaise s'ils ont trouvé moyen de survivre pendant toutes ces années, mais au prix hélas de combien de misère! Cet élément contribue beaucoup à la pauvreté qui est le lot présentement d'un grand nombre de Canadiens et qui représente un tel boulet au pied de notre société. Si nous ne trouvons pas de solution à ce problème, jamais nous ne serons en mesure de faire disparaître la pauvreté au Canada.

Je m'intéresse à toute cette question des taux d'intérêt et leurs répercussions sur les communautés rurales. Nous l'avons déjà abordée il y a quelques années, lorsque le gouvernement a décidé de hausser les taux d'intérêt au-dessus du niveau de 5 p. 100 qui avait été inscrit dans la loi plusieurs années auparavant, et d'adopter un taux fondé sur une formule liée directement au taux officiel courant. En agissant ainsi—le député d'Essex (M. Whelan) l'a signalé—le gouvernement accordait la préséance à des facteurs d'ordre strictement économique. On a tort de tenir compte uniquement de ces facteurs lorsqu'on examine ces questions. En pareilles circonstances, il faut juger en fonction des réalités sociales et accorder la priorité aux valeurs d'ordre social. Il faudrait, je crois, supprimer la disposition tendant à la hausse des taux d'intérêt comme on l'a enregistré ces quelques dernières années, sinon la conjoncture agricole, qui dure déjà depuis si longtemps, subsistera.

Le ministre a fait valoir des arguments en faveur des taux d'intérêt que pratique la Société de crédit agricole. Il s'est vanté de ce que ces taux avaient baissé, ces derniers mois, de 8½ p. 100 à 7 p. 100. La belle affaire! Il prétend que des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché entraîneraient l'augmentation des prix des terres, ce qui ne serait aucunement avantageux pour l'agriculteur. Il y a du vrai dans ces propos, si l'on songe que la Société de crédit agricole concentre une grande partie de son activité à des acquisitions foncières. Mais il y a lieu, à mon avis, d'envisager la situation sous un autre angle. Il faudrait faire en sorte que les agriculteurs puissent obtenir des prêts à des